



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 7 octobre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Line Golestani et consorts : « Intervention policière lors de la manifestation pro-Palestine du 18 septembre 2025 » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Mandater une évaluation indépendante et transparente de l'intervention policière lors de la manifestation pro-palestinienne du 18 septembre 2025 et rendre publique ses conclusions »

« Prendre les mesures nécessaires pour garantir que l'encadrement des manifestations respecte en toutes circonstances : 1) La sécurité des personnes 2) La proportionnalité des moyens employés ; 3) L'égalité de traitement entre différents rassemblements ; 4) Le droit fondamental de manifester pacifiquement, indépendamment du statut administratif du rassemblement »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi sept octobre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :